

OFFRE D'EMPLOIS : POSTES DE COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT

Date limite pour postuler : mercredi 21 mai 2019

MANDAT RATTACHÉ AU POSTE

Planifier, coordonner et superviser la réalisation des travaux d'aménagement (mise à niveau et construction) des infrastructures, bâtiments et des équipements du parc régional dans le but d'offrir une expérience de visite sécuritaire et mémorable. Il conseille et collabore à la planification stratégique et budgétaire du parc, au développement de l'offre d'activités, et à la gestion immobilière des propriétés de la CADMS, comme les lots forestiers.

Principales responsabilités :

Responsabilités liées aux travaux manuels et techniques :

- Planifier et coordonner la construction et l'entretien de toutes les infrastructures et des équipements du parc: sentiers (été/hiver), ponts et ponceaux, refuges, abris et autres hébergements, belvédères, route panoramique, etc. Faire le suivi périodique des ouvrages et voir à leur bon état général pour assurer la sécurité des usagers et une expérience de visite optimale;
- Accomplir divers travaux manuels courants ayant trait à l'entretien et la réparation des infrastructures et des équipements du parc : élagage, abatage d'arbres, manutention de matériaux, creusage et remplissage de trous, installation d'équipements récréotouristiques (ex. piste d'hébertisme), tracer les sentiers de ski de fonde, etc. Utiliser et manipuler des outils manuels, électriques ou à essence. Se déplacer en véhicule hors route ou à pied sur le territoire;
- Planifier la réfection, la réparation et l'entretien général des bâtiments, des installations sanitaires, des installations mécaniques simples, dont le poste d'accueil et le garage;
- Voir à l'approvisionnement des matériaux et de la machinerie nécessaire à la réalisation des travaux (entretien, réparations, recapitalisation) en fonction des devis techniques, des instructions reçues et du budget alloué. Commander du matériel et des fournitures;
- Effectuer des réparations et des ajustements mineurs sur des appareils motorisés tels que VTT et côte-à-côte, scies mécaniques, pompes, traceur, BR, ou autres;
- Mettre en application les règles et les normes d'aménagement exigées par les instances gouvernementales et municipales;
- Mettre en application les règles de sécurité conformément aux normes de la CNESST et de l'employeur.

Responsabilités liées à la planification des travaux de suivi des infrastructures :

- Faire l'inventaire et maintenir à jour le registre des infrastructures (aménagements, bâtiments, signalisation) et des équipements du parc;
- Concevoir et superviser les programmes d'entretien des infrastructures et des équipements du territoire et aider à définir le budget d'investissement du parc : entretien (1 an), réparations (2-5 ans) et de recapitalisation nécessaire (5 ans et plus);
- Fournir des conseils et de l'expertise au directeur pour compléter des analyses, les budgets, et formuler des recommandations au conseil d'administration;
- Faire le suivi des dossiers environnementaux : droits de coupe forestière, exploitation acéricole, aire protégée. Fournir de l'expertise et des conseils.

Responsabilités liées à la gestion des ressources humaines :

DOTATION :

- Participer au processus d'embauche du personnel d'aménagement. Définir les besoins et les compétences recherchées. Participer au processus de recrutement;
- Assurer l'accueil et l'intégration des nouveaux employés sous sa responsabilité.

ÉVALUATION DU RENDEMENT :

- Participer au processus d'évaluation du personnel. Donner une rétroaction individuelle sur une base périodique dans une perspective de développement des compétences et d'amélioration;

SUPERVISION :

- Planifier et coordonner le plan de travail du personnel d'aménagement;
- Établir des méthodes de travail permettant de respecter les calendriers d'exécution et coordonner les activités avec les sous-traitants, fournisseurs, consultants;
- Résoudre les problèmes reliés au travail et recommander des mesures afin d'améliorer la productivité et la sécurité des travailleurs;
- Superviser les opérations quotidiennes : faire les horaires, donner les directives, attribuer les tâches et responsabilités;
- Évaluer les besoins en formation du personnel. Coordonner les formations et tenir à jour le plan de formation. Rester à l'affût des besoins (ex. techniques d'abatage) et anticiper les formations pouvant devenir nécessaires pour la gestion diligente du travail (ex. RCR).

Responsabilités liées à l'administration :

- Rédiger des demandes de permis pour que les travaux se fassent en conformité des lois et des règlements applicables. Faire le suivi des demandes;
- Solliciter des soumissions auprès d'entrepreneurs, consultants ou d'autres experts afin de comparer les coûts et les options pour la réalisation de différents projets;

PROFIL DE COMPÉTENCE¹

Formation (diplômes) :

- Formation en aménagement récréotouristique, foresterie OU une formation dans un domaine connexe jumelée à une expérience de travail significative et transférable

Autres connaissances ou perfectionnement :

- Maîtrise de la suite Office (E), géomatique (S)

Langues parlées et écrites :

- Français (E)
- Anglais (S)

Connaissances spécifiques :

- Connaissance des types de machinerie nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement (E)
- Connaissances des règles et des normes applicables : CNESST, RNI, etc. (S)

Expérience :

- Expérience minimale de « cinq » années, dans un poste similaire (E)
- Voirie forestière et aménagement d'équipements récréatifs (ponts, passerelles, sentiers, etc.)
- Gestion de projet (S)
- Mécanique (E)
- Construction (S)

Il s'agit d'un emploi régulier à temps plein (40 hrs/sem. env.). Les conditions salariales sont établies en fonction de la politique salariale de l'employeur qui offre des conditions avantageuses et un environnement de travail stimulant.

COMMENT POSTULER?

Par courriel : ifprefontaine@massifdusud.com

¹ (E) : essentiel; (S) : souhaitable